

absence

Par ti2fanie, le 18/03/2009 à 10:35

bonjour à tous,

Voila Mon Problème! Pour Diverses Raisons j'ai lupé 9 séances de Td Ce semestres. Maintenant la question qui me stress est de savoirsi oui ou non j'aurai le droit de passer mes partiels normalement en mai. certains me disent que je serai directement convoqué au rattrapage en juin et d'autre me disent que notre dans notre bonne fac de Nancy le réglement n'est jamais appliqué.

J'aimerai avoir des témoignages de personnes dans ma situation et les conséquences pour elles.

Je vous remercie d'avance.

Par mathou, le 18/03/2009 à 11:58

Bonjour,

J'ai déplacé le message dans la section adéquate.

Je ne me fonderais pas trop sur les " on dit ". Il y a un règlement et c'est arrivé que des étudiants soient déclarés défaillants pour cause d'absences injustifiées (dans mes souvenirs il s'agissait de trois absences injustifiées). Et donc qu'ils passent directement aux rattrapages. A une époque ils avaient durci les conditions d'absence à cause de l'absentéisme, parce qu'ils préféraient à la rigueur que l'étudiant soit carrément dispensé de TD pour une raison X ou Y plutôt qu'il soit inscrit et ne vienne pas. Mais je n'ai pas eu de TD depuis deux ans, donc ça a peut-être changé.

Maintenant, si tu as justifié tes absences à chaque fois... Faut voir. Essaie de poser la question au secrétariat et de justifier tes absences si ça n'a pas été le cas.

Par fan, le 18/03/2009 à 22:05

Nous aussi, c'est 3 absences non justifiées ou alors il fallait que tu donne une bonne raison pour être en TD en lligne en début d'année.

Par **pipou**, le **19/03/2009** à **06:54**

pareil chez nous. En plus, les notes de TD comptent pour la moyenne de la matière, donc pas

pratique d'avoir un zéro Image not found or type unknown

Par Morsula, le 19/03/2009 à 12:14

Neuf séances ça fait beaucoup... à Tours tu as le droit à trois absences injustifiées, mais

encore faudrait que je vérifie parce qu'avec les "ont dit que" on est mal barré Image not found or type unknown

Normalement tu dois pouvoir justifier une absence pour raison médicale, donc faut apporter un certificat de santé.